

MM.

McQuaid  
Mazankowski  
Mongrain  
Murta  
Nesbitt  
Nowlan  
Nystrom  
Paproski  
Peddle  
Ritchie  
Rodrigue  
Rondeau  
Rose  
Rowland

MM.

Ryan  
Rynard  
Saltsman  
Skoberg  
Skoreyko  
Stanfield  
Thomas  
(Moncton)  
Thompson  
(Red Deer)  
Thomson  
(Battleford-  
Kindersley)  
Yewchuk—56.

## ONT VOTÉ CONTRE:

MEM.

Allmand  
Andras  
Badanai  
Barrett  
Bécharde  
Benson  
Blair  
Borrie  
Boulanger  
Breau  
Caccia  
Cafik  
Clermont  
Comtois  
Corbin  
Corriveau  
Côté (Richelieu)  
Cullen  
Danson  
Deachman  
Deakon  
De Bané  
Drury  
Dubé  
Dupras  
Faulkner  
Forget  
Foster  
Francis  
Gendron  
Gibson  
Goyer  
Guay  
(Saint-Boniface)  
Guilbault  
Hogarth  
Hopkins  
Howard (Okanagan  
Boundary)  
Hymmen  
Isabelle  
Jamieson  
Jerome  
Kaplan  
Lachance  
Lajoie  
Langlois  
Laniel  
Leblanc (Laurier)  
LeBlanc (Rimouski)  
Lefebvre  
Legault

• (9.50 p.m.)

MM.

Lessard (LaSalle)  
Lessard  
(Lac-Saint-Jean)  
L'Heureux  
Loiselle  
MacEachen  
MacGuigan  
Mackasey  
McNulty  
Mahoney  
Major  
Marceau  
Marchand  
(Kamloops-  
Cariboo)  
Murphy  
O'Connell  
Olson  
Osler  
Otto  
Portelance  
Pringle  
Prud'homme  
Reid  
Richard  
Richardson  
Robinson  
Rochon  
Roy (Laval)  
Serré  
Smith  
(Northumberland-  
Miramichi)  
Smith  
(Saint-Jean)  
Stafford  
Stewart (Okanagan-  
Kootenay)  
St. Pierre  
Thomas  
(Maisonneuve-  
Rosemont)  
Trudel  
Turner  
(London-Est)  
Wahn  
Walker  
Watson  
Weatherhead  
Whelan  
Whiting  
Yanakis—92.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ—LES INSTANCES DE L'AMC QUANT À LA  
FORMATION DE MÉDECINS—LES MESURES ENVISAGÉES  
PAR LE GOUVERNEMENT

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, hier, durant la période des questions orales, j'ai soulevé la question de la pénurie de médecins . . .

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. La présidence n'entend pas bien ce que dit le député de Simcoe-Nord (M. Rynard). Si les députés voulaient bien arrêter leurs conversations ou bien les poursuivre derrière les rideaux, nous pourrions entamer les délibérations sur la motion d'ajournement.

**M. Rynard:** Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé hier la question de la pénurie de médecins, mais nous n'avions pas suffisamment de temps pour discuter cette question convenablement. En premier lieu, il y a la question du manque de médecins, ensuite, celle de l'insuffisance absolue de diplômés en médecine, enfin, la question morale.

• (10.00 p.m.)

Un gouvernement libéral institua l'assurance frais médicaux qui fait maintenant partie de la loi du pays. A partir de ce moment, il incombait au Parlement de faire en sorte que les médecins nécessaires soient disponibles. Dire que rien n'a vraiment été fait pour appliquer ces mesures est un euphémisme. Aujourd'hui, la profession ne peut faire face à la demande croissante de médecins, demande qui provient non seulement d'une population en expansion, mais encore d'une population âgée ayant de plus en plus besoin de soins réguliers. Les gens paient pour l'assurance frais médicaux et estiment avoir droit à une assistance médicale. Cela impose à la profession médicale un énorme surcroît de travail.

Il aurait fallu augmenter le nombre d'étudiants en médecine, comme le rapport de la Commission Hall l'avait recommandé, au lieu de diplômer un peu plus de 1,000 étudiants en 1969 et d'en faire venir autant de l'étranger, et au lieu de refuser l'équipement nécessaire pour former les médecins indispensables pour faire face à l'augmentation de la population et de la demande. En 1961, il y avait au Canada un médecin pour 50 habitants. Ce pourcentage a baissé, car nous sommes maintenant au vingtième rang dans le monde pour le nombre de médecins par habitants.

Dans les villes aussi bien qu'à la campagne, le manque de médecins et d'hôpitaux devient de plus en plus aigu. Une caisse de santé spéciale devait être constituée qui aurait fonctionné conjointement avec le régime national d'assurance médicale. Une somme de 500 millions de dollars devait servir à la construction et à l'aménagement d'écoles de médecine et de maisons de formation de personnel para-médical. Mais une des premières choses que le gouvernement s'empessa de faire fut de diminuer les subventions à la caisse de santé, geste manifestement malhonnête et injuste envers la population canadienne puisqu'on réduisait ainsi les services qu'elle avait à sa disposition et injuste envers les médecins grevés par un surcroît de travail. Maintenant, les services d'urgence des hôpitaux ne peuvent tenir le coup.

Les médecins étant trop peu nombreux et donc débordés de travail, les malades ont du mal à obtenir des

**M. l'Orateur suppléant:** Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

**M. McQuaid:** Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est dix heures?

[M. l'Orateur suppléant.]